



### ACTUALITES

*La nouvelle ministre du travail*

*Le lancement de l'année des 30 ans du Bac Pro*

*Les projets en faveur de l'alternance soutenus par le PIA*

### REGLEMENTATION

*Le travail des apprentis mineurs dans le secteur de la navigation fluviale*

*Les conditions d'habilitation à mettre en œuvre le CCF*

### DIPLOMES

*Bac Pro - BP*

### RESEAU APPRENTISSAGE

### DOCUMENTATION-SITES

## ACTUALITES

### *La nouvelle ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social*

Myriam El Khomri a été nommée, le 2 septembre 2015, ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Pour lire le discours de la nouvelle ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, lors de la passation de pouvoir : <http://travail-emploi.gouv.fr/actualite-presse,42/discours,2142/allocation-de-myriam-el-khomri,18908.html>

### *Le lancement de l'année des 30 ans du Bac Pro*



C'est au cours de sa visite au lycée des métiers de l'hôtellerie, de la gastronomie et des métiers de bouche François Rabelais de Dardilly (académie de Lyon) que la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a officiellement ouvert l'année des 30 ans du Bac Pro.

Dans son discours de lancement, elle a rappelé l'importance de la voie professionnelle qui « répond à des besoins économiques et sociaux précis de notre pays ». Elle a également souligné la complémentarité de l'enseignement délivré en lycée professionnel et des formations par apprentissage : ils « sont cousins, mais ne répondent pas toujours aux mêmes objectifs, ni au même projet des jeunes et de leur famille » et a réaffirmé la nécessaire coexistence de ces deux voies de formation.

Elle a rappelé la cohérence des enseignements généraux et des enseignements techniques qui représente la spécificité de l'enseignement professionnel.

Pour lire le discours de lancement des 30 ans du Bac Pro : <http://www.education.gouv.fr/cid92471/enseignement-professionnel-discours-de-la-ministre-pour-le-lancement-des-30-ans-du-bac-pro-en-france.html>



### *Les projets en faveur de l'alternance soutenus par le Programme des investissements d'avenir (PIA)*

Dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA), « investir pour la formation en alternance », lancé en novembre 2010, 119 projets ont été retenus, sur près de 350 présentés. Il s'agit de projets de modernisation de CFA ou de création d'une offre d'hébergement pour les apprentis.

Les 119 projets retenus se décomposent en :

- 30 projets de modernisation de centres de formation d'apprentis ;
- 39 projets d'hébergements d'apprentis ;
- 50 projets « pôles de référence » portant en commun un programme de modernisation des formations et un hébergement lié.

Le site du ministère du travail présente les six derniers projets qui ont démontré une ambition particulière :

- Eco-Campus du Grand Paris à Vitry
- Campyvale à Tremblay sur Mauldre
- IMT Learning Lab à Grenoble
- FCMB à Anglet
- CFAI à Valenciennes
- L'Abri à Evreux.



Pour les découvrir : <http://travail-emploi.gouv.fr/actualite-presse,42/communiqués,2138/investissements-d-avenir-6-projets,18836.html>

## REGLEMENTATION

### *Le travail des apprentis mineurs dans le secteur de la navigation fluviale*

Par décret n° 2015-886 du 21 juillet 2015 paru au JO du 23 juillet 2015 sont autorisés l'emploi le dimanche des apprentis âgés de moins de dix-huit ans et l'emploi des jeunes travailleurs les jours de fête, dans le transport de marchandises par voies navigables sur les flottes exploitées en relèves, compte tenu des caractéristiques particulières de ce secteur.

Pour consulter le décret n° 2015-886 du 21 juillet 2015 (JO n° 168 du 23 juillet 2015) :  
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030916250&dateTexte=&categorieLien=id>

### *Les conditions d'habilitation à mettre en œuvre le contrôle en cours de formation*

L'arrêté du 24 juillet 2015, fixant les conditions d'habilitation à mettre en œuvre le contrôle en cours de formation en vue de la délivrance du certificat d'aptitude professionnelle, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, de la mention complémentaire, du brevet des métiers d'art et du brevet de technicien supérieur, a été publié au JO n° 184 du 11 août 2015 :  
[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?jsessionid=E01CC67C96B972048C9402332CCAD295.tpdila10v\\_2?cidTexte=JORFTEXT000030992333&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT00030992170](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?jsessionid=E01CC67C96B972048C9402332CCAD295.tpdila10v_2?cidTexte=JORFTEXT000030992333&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT00030992170)

#### Principales modifications :

- le dossier de demande d'habilitation est extrêmement allégé ;
- sont demandés le diplôme préparé, la spécialité professionnelle et la date du conseil de perfectionnement du CFA ;
- toutes les autres informations sont tenues à la disposition des corps d'inspection compétents ;
- l'habilitation est accordée pour cinq ans.

## DIPLOMES

### *Bac Pro*

Le décret n° 2015-846 du 9 juillet 2015, relatif aux conditions d'évaluation des épreuves du baccalauréat professionnel, a été publié au JO n° 159 du 11 juillet 2015 :  
[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?jsessionid=BDAC25AA7F0F6B01E87DD8036BD6741F.tpdila10v\\_2?cidTexte=JORFTEXT000030865226&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT00030865008](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?jsessionid=BDAC25AA7F0F6B01E87DD8036BD6741F.tpdila10v_2?cidTexte=JORFTEXT000030865226&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT00030865008)

Ce texte « modifie les conditions d'évaluation des épreuves du baccalauréat professionnel. L'article L. 331-1 prévoit que pour la délivrance des diplômes, il peut être pris en compte, y compris en les combinant, des résultats d'examens terminaux, des résultats de contrôles en cours de formation, des résultats du contrôle continu des connaissances et de la validation des acquis de l'expérience.

Jusqu'à présent, les différentes unités constituant une épreuve devaient être évaluées selon le même mode, examen ponctuel ou contrôle en cours de formation. Le décret permet qu'au sein d'une même épreuve les unités soient évaluées par des modes différents. Les évaluations sous forme d'examen ponctuel ou de contrôle en cours de formation prévus s'appliquaient jusqu'à présent sur le périmètre d'une épreuve, le décret prévoit désormais que le périmètre de référence pour un mode d'évaluation soit l'unité. » Il entrera en vigueur à compter de la session 2016.

#### Ont été publiés les arrêtés :

- du 7 juillet 2015 créant une unité facultative d'éducation physique et sportive dans le diplôme du baccalauréat professionnel (JO n° 172 du 28 juillet 2015) :  
[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?jsessionid=E01CC67C96B972048C9402332CCAD295.tpdila10v\\_2?cidTexte=JORFTEXT000030940266&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000030940196](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?jsessionid=E01CC67C96B972048C9402332CCAD295.tpdila10v_2?cidTexte=JORFTEXT000030940266&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000030940196)
- du 24 juin 2015 portant création de la spécialité « métiers et arts de la pierre » de baccalauréat professionnel et fixant ses modalités de délivrance (JO n° 162 du 16 juillet 2015) :  
[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?jsessionid=E01CC67C96B972048C9402332CCAD295.tpdila10v\\_2?cidTexte=JORFTEXT000030890147&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000030889660](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?jsessionid=E01CC67C96B972048C9402332CCAD295.tpdila10v_2?cidTexte=JORFTEXT000030890147&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000030889660)

### **BP**

L'arrêté du 24 juin 2015, portant création de la spécialité « métiers de la pierre » de brevet professionnel et fixant ses modalités de délivrance, a été publié au JO n° 162 du 16 juillet 2015 :  
[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?jsessionid=E01CC67C96B972048C9402332CCAD295.tpdila10v\\_2?cidTexte=JORFTEXT000030890164&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT00030889660](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?jsessionid=E01CC67C96B972048C9402332CCAD295.tpdila10v_2?cidTexte=JORFTEXT000030890164&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT00030889660)

## RESEAU APPRENTISSAGE

### *Le thème de travail des ROP pour l'année 2015-2016*

Chaque année, la Direction générale de l'enseignement scolaire donne un thème d'étude pour les ROP (Réseaux opérationnels de proximité). Pour 2015-2016, il s'agit de : « Comment mettre en cohérence les enseignements généraux et les enseignements techniques pour répondre aux attentes des entreprises ? ».

### *Les comptes rendus des ROP en 2014-2015*

Les membres des ROP ont poursuivi en 2014-2015 leurs réflexions sur le développement de l'apprentissage en EPLE.

Le compte rendu du séminaire du ROP 3 des 14 et 15 avril 2015 au lycée polyvalent Jacques Cœur à Bourges est en ligne.

Au programme de ces deux journées :

- l'ouverture par Monsieur Alain Chanteraud, DAEE-DAET, Conseiller du recteur de l'académie d'Orléans-Tours, qui souligne l'importance de communiquer pour promouvoir l'apprentissage ;



- Des interventions :
  - Intervention du sociologue et consultant Mathieu Daupleix sur « Discriminations et apprentissage : constats, enjeux, pistes de progrès » ;
  - Conférence de Frédéric Côme, directeur de la relation client au pôle santé de la MACIF sur « la communication, principes et stratégies (applications à la voie apprentissage) » ;
  - Restitution livrée par quatre enseignants-chercheurs de l'université de Tours d'une enquête sur « le profil des apprentis du CFA académique » ;
  - Présentation par Monique Fouilloux, DAET de l'académie de Poitiers, de la publication du CNRAA intitulée « Enseigner en apprentissage ».
- Des ateliers :
  - Comment favoriser une orientation choisie ?
  - La communication d'un directeur d'UFA
  - Comment le CFA académique met-il en œuvre le suivi des apprentis en entreprise ?
- La clôture des travaux par Olivier Cottet, DASEN du Cher et chargé d'une mission sur le développement de l'apprentissage en EPLE.

Le compte rendu est disponible en ligne dans la rubrique : <http://eduscol.education.fr/cnraa/reseau/rop>

## DOCUMENTATION – SITES

### Mosaïque de l'alternance. Revue Diversité

Ce numéro de la revue Diversité propose de rappeler le cadre précis des formations en alternance et notamment de l'apprentissage. Il permet également de mieux en connaître les publics, les limites et les enjeux, bien au-delà de la seule question de l'employabilité.



Il s'articule autour de trois parties :

- Politiques de l'alternance (genèse de l'alternance, apprendre l'esprit d'entreprise, diplômes professionnels, décrochage scolaire...);
- Trajectoires d'alternance (alternances juxtapositive et délibérative, rupture du contrat d'apprentissage, l'alternance pour orienter des jeunes chômeurs sans diplôme...);
- Apprendre en alternant (apprentissage en coiffure, stagiaires en BTS, lycée agricole ou maison familiale rurale, arrêter une formation par alternance...).

Et notamment deux entretiens accordés par :

- Gilles Moreau (professeur de sociologie à l'université de Poitiers) : « *On ne peut pas penser un système de formation professionnelle qui repose uniquement sur l'apprentissage* » ;
- Véronique Taciak (responsable du CNRAA) qui revient sur les mesures annoncées par le gouvernement pour l'apprentissage mais également sur le rôle du Centre national de ressources de l'alternance en apprentissage et de ses missions.

Pour consulter la page de présentation de *La Mosaïque de l'alternance* sur le site de Canopé : <https://www.reseau-canope.fr/actualites/actualite/la-mosaïque-de-lalternance.html>

Cette revue est disponible en prêt au CNRAA (prêt par correspondance gratuit).

### La lettre d'info des Commissions professionnelles consultatives (CPC)

Au sommaire de la dernière lettre des CPC, publiée par le bureau des diplômes professionnels du ministère de l'éducation nationale :



- Une interview de Catherine Moalic, responsable pour la DGESCO du suivi du dispositif des campus des métiers et des qualifications ;
- La mise en œuvre des pôles de stages et de périodes de formation en milieu professionnel ;
- La liste des diplômes professionnels qui entrent en vigueur à la rentrée 2015 ;
- La filière aéronautique : une filière industrielle à fort potentiel de croissance ;
- Les modalités d'évaluation des unités du Bac Pro ;
- Le colloque pluridisciplinaire international des 17, 18 et 19 novembre 2015 sur la voie professionnelle à l'épreuve du baccalauréat et de la hausse du niveau d'éducation : les trente ans du bac pro (université de Lille 3) autour de 4 thématiques :
  - Le bac pro, ses spécialités et ses curricula, ses publics d'élèves et d'apprentis, ses enseignants ;
  - La position du bac pro dans la voie professionnelle, face aux autres diplômes professionnels (CAP, brevet professionnel), mais aussi dans l'espace éducatif, face au baccalauréat général, au baccalauréat technologique et aux diplômes de l'enseignement supérieur ;
  - Les modalités de définition des formations et des diplômes à finalité « professionnelle » ;
  - Le devenir des sortants de bac pro et les modes de reconnaissance du diplôme sur le marché du travail.

Pour consulter la lettre CPC n° 12 :

<http://eduscol.education.fr/lettre-info/cpc/lettre-cpc-12/view>

### Le guide pédagogique de la formation par apprentissage dans l'enseignement agricole technique



Organisé autour de 4 parties (voie de l'apprentissage et pédagogie, situations vécues et pistes pour agir, le formateur, repères organisationnels), ce guide pédagogique, réalisé par AgroSup Dijon et l'inspection de l'enseignement agricole, est un outil pratique à destination de tous les formateurs afin de les accompagner dans leur pratique professionnelle.

Pour consulter le guide pédagogique de la formation par apprentissage dans l'enseignement agricole technique (Calaméo) :

<http://www.chlorofil.fr/ressources-et-pratiques-educatives/enseigner-eduquer-et-former/metier-denseignant-metier-de-formateurs/guide-pedagogique-de-la-formation-par-apprentissage-dans-lea.html>

## L'apprentissage en 2014 : une moindre baisse qu'en 2013

La Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) du ministère du travail a publié, en juillet 2015, une analyse sur les entrées en apprentissage.



Ainsi, en 2014, 265 000 nouveaux contrats d'apprentissage ont été comptabilisés, soit une baisse de 3 % par rapport à 2013. Cette diminution des effectifs concerne uniquement les formations de niveaux IV (-5%) et V (-6%), alors que la tendance est à la hausse dans le supérieur (+3 %).

Notamment en 2014 :

- La part des CAP-BEP est en chute. Ils ne représentent désormais plus que 66 % des nouveaux contrats d'apprentissage, contre 94 % en 1996 ;
- Le secteur tertiaire reste le principal utilisateur de l'apprentissage (58 % des nouveaux contrats en 2014) ;
- Les secteurs du bâtiment, de la coiffure et des soins de beauté, qui forment des apprentis essentiellement aux niveaux IV et V, enregistrent une baisse des recrutements (-12 % et -10 %) ;
- Les recrutements d'apprentis dans les entreprises de plus de 250 salariés sont en hausse (+4,8 % après une baisse de 1 % en 2013). Dans les petites entreprises (jusqu'à 49 salariés) la tendance est en revanche à la baisse avec -3,1% ;
- Un tiers des contrats prépare à un diplôme de l'enseignement supérieur (34 %, soit 6 points de plus qu'en 2011). L'apprentissage se développe surtout dans de nouveaux secteurs (l'industrie électrique et électronique, la banque, l'assurance, l'immobilier et l'information-communication) qui ne recrutent quasiment que des apprentis préparant des diplômes du supérieur. Un tiers des apprentis sont des jeunes femmes préparant le plus souvent un métier dans les services (soit 43 %) ;
- Les collectivités territoriales recrutent les deux tiers des apprentis du secteur public (68,3 % des entrées soit +7 points par rapport à 2013).

Pour télécharger l'étude « L'apprentissage en 2014 » : <http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2015-057.pdf>

## La remise du rapport « Les 40 propositions pour une Stratégie nationale de l'enseignement supérieur (STRANES) »

Le 8 septembre 2015, le comité pour la Stratégie nationale de l'enseignement supérieur (StraNES) a remis au Président de la République, son plan d'action : 40 propositions pour construire d'ici 2025 une société apprenante.

Parmi les propositions :

- « Améliorer l'insertion professionnelle et développer l'alternance. L'objectif est d'atteindre 200 000 apprentis par an d'ici 2025 en encourageant les formations alternées, y compris dans les cycles longs (rendre les formations professionnelles de l'enseignement supérieur public automatiquement éligibles aux fonds

de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage) » ;

- « Favoriser la poursuite d'études supérieures et la réussite par la mise en place de passerelles et parcours adaptés (Privilégier les passerelles et les parcours adaptés pour améliorer reprises d'études, rebond et réussite, en particulier pour les bacheliers professionnels). ».

Et comme levier notamment :

- « Inciter les entreprises à investir dans l'enseignement supérieur et mieux orienter les fonds de la formation professionnelle vers le supérieur (orienter 0,25 % de la masse salariale des entreprises vers les formations d'enseignement supérieur (niveaux I, II et III) et inciter les régions à soutenir les formations à ces niveaux). ».

Pour télécharger le rapport « Les 40 propositions pour une Stratégie nationale de l'enseignement supérieur » : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid92442/pour-une-societe-apprenante-propositions-pour-une-strategie-nationale-de-l-enseignement-superieur.html>

## Le guide pratique de l'apprentissage à l'adresse des collectivités territoriales. Région Aquitaine



Destiné aux collectivités territoriales afin de les accompagner lors de l'embauche des apprentis, ce guide très complet a été réactualisé en juillet 2015.

Il s'articule autour de cinq questions :

- Qu'est-ce que l'apprentissage ?
- Quelles sont les conditions de travail de l'apprenti(e) ?
- Comment mettre en oeuvre un contrat d'apprentissage ?
- Quelles aides financières pour les collectivités employeurs ?
- Et après le contrat d'apprentissage ?

Neuf fiches pratiques (modèle de fiche de poste, conditions à remplir pour être maître d'apprentissage, formalités administratives préalables au contrat d'apprentissage, recrutement d'une personne handicapée, simulateur de la charge financière d'un apprenti...) et les textes réglementaires de référence sur l'apprentissage viennent enrichir ce guide.

En ligne sur :

[http://www.cdg-64.fr/CDG/Apprentissage/Documents/Guide\\_pratique\\_apprentissage.pdf](http://www.cdg-64.fr/CDG/Apprentissage/Documents/Guide_pratique_apprentissage.pdf)



## Le guide « Réussite » de la région Lorraine pour la rentrée 2015



Ce guide présente les aides du Conseil régional de Lorraine en faveur des étudiants, lycéens et apprentis. Il propose également une sitographie et annonce les 24 nouvelles formations mises en œuvre à cette rentrée, dont un certain nombre par alternance.

Plus précisément pour les apprentis, les dispositifs de mobilité sont mis en avant : un contrat d'apprentissage transfrontalier avec la Sarre et le dispositif ESCALE (Echanges, Savoir-faire et Culture pour les Apprentis Lorrains en Europe).

Pour consulter le guide « Réussite » de la région Lorraine :

<http://www.lorraine.eu/files/live/sites/www/files/contributed/documents/actu/aliit%C3%A9s/2015/09313-CRL-LIVRET%20RENTREE%2012P-WEB.pdf>

Pour en savoir plus sur le projet Leonardo ESCALE :

<http://www.agence-erasmus.fr/article/70/synergies-des-financements-entre-les-regions-et-lunion-europeenne-pour-la-mobilite-des-jeunes>

## La formation en alternance. Complexité et dynamique des dispositifs

Cet ouvrage s'adresse aux acteurs souhaitant comprendre et découvrir les dispositifs en alternance, voire engager une démarche de diagnostic et d'amélioration d'un dispositif de formation existant.



Organisé en quatre parties, il aborde :

- La diversité des dispositifs de formation en alternance (l'alternance en CAP et Bac Pro, l'alternance en formation d'ingénieurs...);
- Les impacts du contexte socio-économique sur les dispositifs en alternance (diversité des filières en alternance, potentialités de l'alternance, notion de compétence...);
- Les interactions et les relations qui sous-tendent le fonctionnement propre à chaque dispositif (principes et outils méthodologiques de la pédagogie de l'alternance, acteurs de l'alternance, gestion des alternances, arrivée de l'apprenti dans l'entreprise...);
- Les méthodes et outils pour l'alternance (entretien d'évaluation, description de compétence, analyses de pratiques professionnelles...).

Source : Jacques Bec, Jacky Singéry, Dominique Tricot. L'Harmattan, 2015, 306 p. (Coll. Savoir et formation)

Cet ouvrage est disponible en prêt au CNRAA (prêt par correspondance gratuit).

## Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche. Edition 2015

Cette publication annuelle de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) fournit toute l'information statistique disponible sur le fonctionnement et les résultats du système éducatif.



Un chapitre est consacré aux apprentis : outre les données habituelles (évolution des effectifs des CFA, le nombre d'apprentis par région, académie et spécialité de formation...), une nouvelle rubrique est consacrée à l'apprentissage en EPLE.

Pour accéder à la page du site « Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche (édition 2015) » :

[http://www.education.gouv.fr/cid57096/reperes-et-references-statistiques.html#Les\\_apprentis](http://www.education.gouv.fr/cid57096/reperes-et-references-statistiques.html#Les_apprentis)

### CNRActu@ est édité par le CNRAA

ISSN : 1951-6096

Titre clé : CNRActu@

Mise à disposition gratuite

Directrice de publication : Brigitte Courbet

Responsable éditoriale : Véronique Taciak

Rédaction, mise en page : Anne Walcarius

CNRAA/CRDP

95-99, rue de Metz

CO 43320

54014 Nancy Cedex

Tél. : 03 83 19 11 11

Site : [eduscol.education.fr/cnraa](http://eduscol.education.fr/cnraa)

Suivez le CNRAA sur

